

*Il est, de plus, résolu ;* Qu'une somme de mille piastres sera payée, à Mr. Edouard Livingston, sur son mandat, des fonds de l'Etat ; comme un à-compte de l'indemnité qui lui sera allouée quand son ouvrage sera achevé.

(Signé) A. BEAUVAIS,  
*Orateur de la Chambre des Représentans.*

Approuvé le 21 Mars 1822.

(Signé) J. POYDRAS,  
*Président du Sénat.*

(Signé) T. B. ROBERTSON,  
*Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*